

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à un permis de construire pour un projet d'édification d'un parc solaire photovoltaïque au sol de 14 hectares environ sur la commune de CASTETS.

<u>Demandeur</u>:

**CASTETS ENERGIES** 

Représentée par Monsieur Benoît ROUX

50 ter, rue de Malte

75 011 PARIS

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné, est ouverte à la mairie de Castets, siège de l'enquête publique, durant 33 jours consécutifs, du jeudi 15 septembre 2022 à 09h00 au lundi 17 octobre 2022 à 17h00.

La préfète des Landes est l'autorité compétente pour prendre la décision de permis de construire.

Monsieur Jean-Marie Vignolles a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E22000054/64 de la présidente du tribunal administratif de Pau du 13 juillet 2022.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment la demande de permis de construire, l'étude d'impact, le résumé non technique, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du maître d'ouvrage :

- <u>sur support papier</u>: à la mairie de Castets, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit le lundi de 08h30 à 12h30 et de 14h00, le mardi de 08h30 à 12h30, du mercredi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 14h00 à 17h00;
- <u>sur un poste informatique</u>: à la mairie de Castets, siège de l'enquête publique, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux;
- <u>sur le site internet des services de l'État dans les Landes :</u> à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis sélectionner rubrique Publications Publications légales Enquêtes publiques.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du jeudi 15 septembre 2022 à 09h00 au lundi 17 octobre 2022 à 17h00, être :

- <u>consignées par écrit</u> sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la mairie de Castets, siège de l'enquête publique ;
- <u>envoyées par courrier</u> à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à la mairie de Castets, siège de l'enquête publique 40, place Édouard Landouat BP 33 40 260 CASTETS;

• <u>transmises par courriel</u> à <u>pref-amenagement@landes.gouv.fr</u> **avant le lundi 17 octobre 2022 à 17h00.** Elles devront porter la mention : « à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur (EP PC CPV CASTETS) ».

Monsieur Jean-Marie Vignolles recevra le public à la mairie de Castets aux dates et heures suivantes :

jeudi 15 septembre 2022 : de 09h00 à 12h00

• samedi 24 septembre 2022 : de 09h00 à 12h00

• samedi 1<sup>er</sup> octobre 2022 : de 09h00 à 12h00

vendredi 7 octobre 2022 : de 14h00 à 17h00

lundi 17 octobre 2022 : de 14h00 à 17h00

Toutes informations sur la dite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage, Castets Energies, représentée par Monsieur Benoît Roux – 50 ter, rue de Malte – 75 011 PARIS – 01 55 31 49 80 – constantin.magne@baywa-re.fr .

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Castets, siège de l'enquête publique, à la direction départementale des territoires et de la mer des Landes – service aménagement risques (SAR) (05 58 51 32 94) et sur le site internet des services de l'État dans les Landes où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.